



**PUPILLES**  
**2012 / 2017**

**ADULTES**  
**nés après 2011**

Chers Parents,

Vous venez d'inscrire (ou de réinscrire) votre enfant à « La Gym de Thise » (affiliée à la F.S.C.F).

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de lire (ou relire) très attentivement ce courrier.

La réinscription des anciens se fait auprès du responsable de groupe avant le 15 juin 2026 avec un acompte de 60€ OBLIGATOIRE et encaissé.

L'inscription de votre enfant deviendra effective lorsque son dossier sera complet. Aussi nous vous laissons jusqu'au 15 septembre 2026 pour régulariser son inscription.

Nous vous signalons que passé ce délai, le club ne sera plus en mesure d'accepter votre enfant.

#### ❖ **HORAIRES**

Les entraînements ont lieu le mardi de 18h15 à 19h45 et le jeudi de 18h45 à 20h15.

Les enfants doivent donc arriver un peu avant pour se préparer.

Comme le règlement du gymnase le stipule, la porte d'entrée est ouverte 10 minutes avant et après le cours. Les enfants doivent être amenés et repris pendant ce temps, ceci afin de faciliter la rotation des différentes sections.

#### ❖ **INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL**

Nous comptons sur tous les parents pour participer à l'installation et au rangement du matériel. En aidant les moniteurs, vous permettez à l'entraînement de commencer plus rapidement. Nous vous rappelons que tous les moniteurs de la Gym de Thise sont bénévoles.

#### ❖ **DOSSIER ADMINISTRATIF**

##### • Fiche administrative

Merci de compléter entièrement cette fiche. Ne pas oublier de signer le paragraphe d'assurance ainsi que la partie renseignements médicaux. Pour une meilleure transmission des informations et pour réduire les photocopies dans un souci d'écologie, nous vous demandons de nous transmettre votre adresse e-mail. Celle-ci ne sera pas visible des autres.

##### • Questionnaire médical

Retourner le coupon du questionnaire médical, à imprimer sur le site de la Gym de Thise.

• Photos d'identité Les photos d'identités seront prises par la responsable de groupe pour une meilleure organisation.

##### • Cotisation (licence, assurance)

190 € pour une inscription (130€ pour l'Éveil et les Mini-Pouss')

270 € pour deux inscriptions

325 € pour trois inscriptions

380 € pour quatre inscriptions

**La « Gym de Thise » n'accepte plus les chèques-vacances pour régler la cotisation du club.**

Vous avez la possibilité de payer la cotisation de façon échelonnée (3 chèques maximum à donner avant le 15 septembre 2026, le dernier sera encaissé au plus tard fin novembre 2026). Si vous le désirez nous pouvons vous fournir une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise.

#### ❖ **TENUE VESTIMENTAIRE**

##### • Tenue de concours

- **Pupilles** : short + léotard aux couleurs du club. Prix neuf : 65€
- **Adultes** : short + léotard + sokol aux couleurs du club. Prix neuf : 110€

• Le survêtement du club Le survêtement du club n'est plus obligatoire. Les anciens survêtements ne sont plus repris par le club.

En collaboration avec Super U, un t-shirt du club est offert pour les nouveaux adhérents. Un changement de taille est possible si le tee-shirt est **en très bon état** pour les anciens adhérents.

#### ❖ **CONCOURS ET TRANSPORTS** (le nombre de gymnastes est limité pour certains concours)

Les compétitions ne sont pas l'objectif premier de nos entraînements mais sont pour nous la conclusion de notre année gymnique et pour votre enfant la possibilité de voir les progrès qu'il aura fait tout au long de l'année. C'est pourquoi la participation aux concours de fin d'année est instamment demandée à tous les gymnastes. Nous vous communiquerons les dates dès que le calendrier gymnique aura été établi.

➤ Concours à Besançon : Les trajets sont assurés par les parents. En aucun cas, un enfant ne peut être transporté dans le véhicule d'un moniteur.

➤ Concours à l'extérieur de Besançon : En fonction du nombre de gymnaste les déplacements sont assurés par les parents ou se font en bus.

#### ❖ **ASSURANCE**

Le club est assuré uniquement par un contrat de responsabilité civile.

##### ➤ Est assuré par le club :

- tout adhérent se blessant au cours de son entraînement ou lors d'une compétition.

##### ➤ N'est pas assuré par le club :

- tout adhérent qui, pendant un entraînement, porte préjudice (blessure, lunettes cassées, vêtement détérioré...) à un autre adhérent. C'est votre propre assurance « responsabilité civile » qui entre en jeu.

- tout adhérent qui se blesse tout seul, pendant le trajet aller ou retour de son domicile au gymnase. C'est une assurance de type « individuelle accidents » qui prendra en charge ce type de sinistre.

Les assurances scolaires, option « extra-scolaire » couvrent cet accident ainsi que certaines options de contrat « responsabilité civile ».

**Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement et nous vous adressons nos salutations sportives.**

---

**PUPILLES 2017 / 2012 - ADULTES nés après 2011**

**Horaires d'entraînement : Mardi de 18h15 à 19h45 et Jeudi de 18h45 à 20h15**

**Coordonnées du responsable de section :**

**Responsable** : PASSEMARD Jean-Luc : 06.72.93.31.50

**Correspondante** : OI Monique : [monique.oiblanc@sfr.fr](mailto:monique.oiblanc@sfr.fr)

**Tel portable du club 06.10.55.53.34**

Coupon à conserver